

Issue "Leaving Care" (soins de fin de vie)

La phase de transition entre le placement extra-familial et la vie adulte indépendante

Contenu

1. Introduction thématique	3
2. Domaines politiques concernés	6
3. Potentiel et défis	7
4. Valeurs / attitudes / exigences	8
5. Pertinence selon les objectifs de l'ACJF	8
6. Prestations de l'AOS	9
7. Avantages concrets	10
8. Bonne pratique	11
Répertoire des sources	13



Contact

Association pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert du canton de Berne (voja) Spitalgasse 28
3011 Berne

076 830 10 92

info@voja.ch www.voja.ch

Mentions légales

Publié : janvier 2025

Version : 1

Marie-Thérèse Hofer, Beatrice Knecht
Krüger & Natascha Marty (Centre de
compétence Leaving Care)

Issues et gestion des issues

L'association voja entend par "enjeu" un thème concret ou un défi qui est important pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (AEJO) dans le canton de Berne.

Avec la mise en place d'un Issue Management (gestion des thèmes), l'association voja a créé un instrument qui doit mettre en évidence les thèmes importants de et autour de l'AOS dans le canton de Berne et encourager la participation à tous les niveaux de l'association. De plus, les Issues doivent aider les professionnels de l'AJS ainsi que les responsables stratégiques dans les communes à répondre le plus tôt possible aux défis sociaux et à trouver rapidement les meilleures solutions avec des exemples de mise en œuvre issus de la pratique.

Remarque importante : un Issue est en constante évolution. Il n'a pas la prétention d'être complet. Les personnes intéressées par le présent Issue sont invitées à participer et à sa mise à jour.

Introduction thématique

L'objectif de cet enjeu est de sensibiliser aux défis auxquels sont confrontés les enfants placés en institution ou en famille d'accueil qui se trouvent en transition entre le placement extra-familial et une vie d'adulte autonome, c'est-à-dire care leavers*.

L'AJO propose des offres complémentaires à l'aide stationnaire aux enfants et aux jeunes. Elle peut proposer des offres et des lieux de loisirs à bas seuil, une mise en réseau avec d'autres enfants et jeunes et des offres relationnelles durables. Pour ce faire, l'AOJA peut se mettre en réseau avec les acteurs* locaux de l'aide stationnaire à la jeunesse (groupes d'habitat, offres de prestations de soins familiaux (DAF), services d'orientation/services sociaux) et créer ainsi des accès à bas seuil aux offres de l'AOJA. L'AOJ contribue ainsi à une meilleure participation sociale des enfants et des jeunes placés en dehors de leur famille dès leur placement et constitue pour ces jeunes une ressource importante dans la transition difficile vers une vie d'adulte autonome.

.....
care leavers* sont des jeunes qui ont passé une partie de leur vie dans un foyer ou une famille d'accueil et qui se trouvent en transition vers l'autonomie. Leaving Care est la phase de transition entre le placement extra-familial et une vie autonome (cf. Hofer/Knecht Krüger/Marty 2020 : 2). La raison pour laquelle ce chemin vers la vie adulte est particulièrement exigeant pour Care Leaver* est décrite dans les paragraphes suivants.
.....

Une transition exigeante vers la vie adulte

Pour tous les jeunes, le passage à l'âge adulte est exigeant, notamment parce qu'il faut surmonter des transitions difficiles dans différents domaines de la vie tels que le logement, la formation, le travail, les finances, les relations, les loisirs et l'organisation de la vie quotidienne. En principe, le nombre de ressources dont les jeunes est décisif pour une transition réussie vers la vie adulte, notamment en ce qui concerne les possibilités financières, les réseaux sociaux, les relations nourrissantes et l'accès aux offres de soutien (Karl et al. 2018 : 9). En plus des transitions dans les différents domaines de la vie, les care leavers* doivent gérer la transition de la vie dans une famille d'accueil ou un groupe d'habitation vers l'autonomie. Par rapport à leurs pairs qui grandit dans leur famille d'origine, les care leavers* sont souvent désavantagés dans de domaines de vie mentionnés ci-dessus. De plus, ils ne reçoivent qu'un soutien insuffisant sur leur chemin vers la vie adulte (Hofer/Knecht Krüger/Marty 2020 : 3 s.).

Obstacles structurels pour les care leavers*.

Pourquoi les obstacles auxquels sont confrontés les jeunes en phase de leaving care sont-ils principalement d'ordre structurel ? Par rapport à leurs pairs qui grandissent avec leur famille, care leavers* doivent maîtriser plus tôt la transition vers l'autonomie et n'ont pas de possibilités de retour : En Suisse, les jeunes adultes quittent en moyenne leur domicile vers le milieu de la vingtaine (cf. Freymond 2016 : 4-6). En revanche, pour la plupart des jeunes qui ont vécu dans une famille d'accueil ou une institution, le financement et donc le séjour prennent fin à l'âge de la majorité ou au plus tard à la fin d'une formation. Les possibilités de retour ne sont pas prévues et, dans de nombreux cantons, le suivi n'est possible - si tant est qu'il le soit - qu'immédiatement après la fin du séjour.

au placement est possible. Les transitions dans les différents domaines de la vie (formation/travail, logement, relations, etc.) se font généralement en parallèle et du jour au lendemain avec le départ de l'institution ou de la famille d'accueil.

La possibilité de rester dans une institution ou une famille d'accueil au-delà de la majorité dépend des bases légales. Pour la plupart des placements extrafamiliaux au-delà de la majorité, ce sont les dispositions légales cantonales qui sont déterminantes. Il existe à cet égard de grandes différences entre les cantons (cf. Hofer/Knecht Krüger/Marty 2023 : 5-9). Pour les jeunes domiciliés dans le canton de Berne, par exemple, c'est la LECSP (loi sur les prestations en faveur des enfants ayant des besoins éducatifs et de protection particuliers), entrée en vigueur en 2022, qui s'applique. Selon cette loi, des prestations stationnaires et ambulatoires sont possibles jusqu'à 25 ans maximum si elles ont commencé avant la majorité. Les prestations doivent se succéder directement, un suivi ambulatoire doit être planifié directement après le séjour dans une institution ou une famille d'accueil. Les possibilités de retour, c'est-à-dire les prestations après une interruption temporaire ou après une phase d'essai d'autonomie, ne sont pas possibles.

Une dose maximale de changements, une jeunesse plus courte et un soutien insuffisant care leavers* sont soumis à une dose maximale de changements et se voient accorder une jeunesse plus courte que leurs pairs (cf. Schröer 2015 : 15). Pourtant, ils ont généralement vécu des expériences difficiles dans leur vie - en raison de situations familiales précaires, de traumatismes ou de stress psychique - et auraient donc besoin de plus de temps pour les processus de développement et de formation (cf. Courtney et al. 2011, cité dans : Schröer 2015 : 15 ; Peters/Zeller 2020 : 42 ; Thomas 2016 : 28).

Parallèlement, les care leavers* en transition vers l'autonomie peuvent nettement moins compter sur le soutien et l'appui (émotionnel et financier) de leur famille et d'autres réseaux sociaux. En quittant une institution ou une famille d'accueil, ils perdent en outre des personnes de référence importantes, qu'il s'agisse d'adultes ou de jeunes du même âge.

Ainsi, comme le montrent des études internationales, les care leavers* vivent souvent dans des situations de logement plus instables ou sont même menacés de devenir sans-abri. Ils disposent en outre de qualifications de formation moins élevées et sont plus souvent au chômage. Ils deviennent souvent parents jeunes et involontaires et sont plus souvent malades (psychiquement). Les care leavers* comptent parmi les groupes de personnes les plus menacés d'exclusion sociale (cf. Mendes 2010, cité dans Thomas 2015 : 20).

Il n'existe pas de care leaver ou de care leaver typique. Outre les caractéristiques communes de leur situation et de leurs défis, les care leavers* forment un groupe très hétérogène : ils ont chacun leur propre histoire de vie, des perspectives différentes, des ressources inégales et, par conséquent, des besoins de soutien différents. C'est pourquoi il faut des offres de soutien variées, orientées vers les besoins individuels des care leavers* (Ahmed/Rein/Schaffner 2020 : 67).

Facteurs clés pour une transition réussie

Les facteurs suivants sont essentiels pour une transition réussie du placement extra-familial à l'autonomie :

- Les relations sociales : La stabilité et la continuité du système d'aide sont importantes. Les care leavers* devraient pouvoir compter sur le soutien de personnes importantes pour eux, telles que leur famille d'origine, leurs pairs, des professionnels ainsi que d'autres personnes issues de réseaux de soutien formels et informels.
- Situation de logement stable : une situation de logement stable et satisfaisante constitue une base importante pour une vie autonome.
- Opportunités de formation : les processus de formation au sens large jouent un rôle important pour care leavers*, notamment en ce qui concerne la gestion des expériences biographiques difficiles. Les expériences positives dans le système éducatif favorisent la résilience des jeunes. Les diplômes formels augmentent les chances d'intégration sociale. L'encouragement et le soutien des personnes chargées de l'encadrement et des acteurs du système éducatif peuvent favoriser la réussite éducative des jeunes à long terme (Longo et al. 2024 : III-V).
- Santé mentale et physique : les éléments importants en matière de santé mentale et physique sont le soutien continu d'une personne de référence et l'accès à des soins de santé appropriés.
- Compétences pratiques quotidiennes : L'acquisition de compétences pratiques au quotidien est considérée comme très importante pour la réussite des transitions. Celles-ci peuvent être bien acquises lorsque les care leavers* peuvent assumer successivement plus de responsabilités, que la transition s'inscrit aussi dans un contexte social stable et que les "skills" ne sont pas les seuls à être exercés (cf. Hofer/Knecht Krüger/Marty 2020 : 5).

Plusieurs de ces facteurs clés peuvent également être encouragés par l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert. De plus, l'AJS peut déjà proposer des offres précieuses aux enfants et aux jeunes pendant la période de placement extra-familial ("in care"). Nous y reviendrons plus en détail au chapitre 3.

Domaine(s) politique(s) concerné(s)

Afin de garantir l'égalité des chances et des droits pour les care leavers* lors de la transition vers une vie adulte autonome, des activités sont nécessaires aux niveaux communal, cantonal national.

Politique de l'enfance et de la jeunesse

- Offrir des services d'accueil et de conseil à bas seuil ainsi que des services de triage vers d'autres offres de soutien pour care leavers*.
- Créer des lieux de rencontre où les enfants et les jeunes placés hors de leur famille ainsi que care leavers* peuvent rencontrer des jeunes de leur âge en dehors de l'institution ou de la famille d'accueil et établir et entretenir des relations.
- Mettre à disposition des lieux pour la mise en réseau et les manifestations des care leavers* (auto-organisation).
- Permettre la mise en réseau avec les foyers pour enfants et adolescents et les services de consultation pour les jeunes et care leavers* (par ex. participation à des tables rondes).

Politique de l'éducation

- Encourager les processus informels d'(auto)formation.
- fournir un soutien pour l'accès aux offres d'éducation formelle
- Offrir un soutien pour assurer la situation de vie (logement, finances) pendant la période de formation ou servir d'intermédiaire.

Politique sociale

- Promouvoir l'égalité des chances par un soutien ouvert et à bas seuil lors de la transition vers l'autonomie.
- Créer une égalité de droit en adaptant les bases légales pour de meilleures conditions-cadres dans toute la Suisse.
- Promouvoir une infrastructure sociale en réseau pour les jeunes adultes ayant des problèmes complexes et des handicaps multiples.
- Créer des bases statistiques sur les care leavers*.

Politique sociale

- Sensibilisation aux défis et aux besoins spécifiques des care leavers* dans le monde politique et professionnel.
- Réduire les stigmatisations et les discriminations en vue de la participation sociale.

Potentiel et défis

Potentiel	Défis
<ul style="list-style-type: none">• Garantir une accessibilité et un soutien à bas seuil.• Permettre et encourager la création de réseaux avec d'autres enfants, adolescents et jeunes adultes.• Être disponible en tant que personne de référence fiable - pendant le placement extra-familial et au-delà.• aider à s'orienter et à se connecter dans un nouveau lieu de vie, en indiquant les lieux importants, les offres de soutien et les personnes qui apportent leur aide.• Triage vers d'autres offres de soutien ; faciliter l'accès et rester accessible.• Offrir des lieux où care leavers* peuvent se rencontrer et passer du temps.• Assurer une fonction charnière importante par la mise en réseau dans l'espace social avec des institutions/foyers/familles d'accueil et des offres de conseil pour jeunes adultes, ce qui permet ensuite aux care leavers* d'accéder plus facilement à un soutien en cas de besoin.	<ul style="list-style-type: none">• Les care leavers* ont une grande expérience du soutien socio-éducatif - positive et négative. Il faut en tenir compte lors de l'établissement de la relation.• Les care leavers* ont dû raconter à maintes reprises leur histoire de vie souvent difficile et l'évitent autant que possible. Il peut donc être difficile de saisir leurs défis spécifiques et leurs problèmes complexes.• Les care leavers* ont souvent un réseau social plus restreint. Il faut donc accorder une grande attention à la mise en réseau (précoce) avec d'autres enfants, jeunes, adultes, associations, etc. et, si nécessaire, avec des spécialistes et des offres de soutien. En ce qui concerne les offres de soutien, il est utile de créer un accès aussi bas que possible (en informant et, le cas échéant, en accompagnant vers les offres).• Pour les jeunes en phase de leaving care, la situation financière représente souvent un grand défi. care leavers* ne disposent généralement pas d'un coussin financier leur permettant de déposer une garantie de loyer ou d'acheter des meubles. En raison de leur participation aux frais de placement, ils n'ont pas la possibilité d'épargner et commencent parfois leur vie d'adulte avec des dettes. Souvent, les care leavers* n'ont pas accès aux documents (p. ex. déclaration d'impôts) de leurs parents, ce qui rend difficile, voire impossible, une demande de bourse.

Valeurs / attitudes / exigences

- Les professionnels de l'AJO sont informés (et sensibilisés) aux défis que pose la phase du Leaving Care aux jeunes, aux possibilités de soutien et aux éléments à prendre en compte dans l'organisation de la relation de travail.
- Les professionnels de l'AOS contribuent, au cas par cas, mais aussi au niveau de l'ensemble des cas, à la mise en réseau de l'infrastructure sociale dans l'espace social pour les jeunes en phase de Leaving Care.
- Les professionnels de l'AOS contribuent à l'égalité des chances et des droits des care leavers* en encourageant leur participation, leur intégration et leurs chances de formation. Ils sont à disposition en tant qu'interlocuteurs et personnes de référence, reconnaissent les inégalités existantes en matière d'information et d'accès au soutien et s'engagent à les réduire.
- Dans la mesure du possible, les professionnels de l'AOS encouragent réseaux de care leavers*.

Pertinence selon les objectifs de l'ACJF

Intégration sociale, culturelle, politique et professionnelle

- Les care leavers* font l'expérience de l'égalité des chances et des droits par rapport aux pairs. L'OKJA les encourage par une accessibilité à bas seuil et des offres relationnelles (continues), la mise en réseau avec les pairs et d'autres offres de soutien.
- En vue de l'intégration professionnelle, l'AOJ soutient les jeunes et les care leavers* par des informations et des conseils à bas seuil. Dans ce contexte, l'AOJ tient compte de la situation financière généralement précaire des jeunes et conçoit son aide en conséquence.

Un mode de vie autonome et responsable

- Par son travail dans l'espace social, l'OKJA soutient la mise en réseau de l'infrastructure sociale pour le soutien des Care Leaver*. Elle contribue à la coordination et à la coopération entre les différentes offres, à l'information sur les offres et à un accès à bas seuil.
- care leavers* sont soutenus et rendus capables d'assumer des responsabilités sociales pour eux-mêmes et pour la communauté, ainsi que de nouer et de maintenir des relations sociales.

Promotion de la santé et prévention

Promotion de la santé des personnes

- En sensibilisant les services d'aide à l'enfance aux défis spécifiques des care leavers* lors de la transition vers l'autonomie, les care leavers* font l'expérience de la compréhension de leur situation et peuvent être renforcés dans leur bien-être psychique et physique ainsi que dans leurs compétences.

Promotion de la santé basée sur les conditions

- Le travail relationnel et le soutien de l'AOJ dans les différents domaines de la vie renforcent la situation de vie des care leavers* en termes de promotion de la santé. Grâce à l'orientation vers des partenaires de triage* dans le domaine de la santé physique et psychique, care leavers* ont accès à un soutien adapté à leurs besoins.

Prestations de l'AOS

Offrir des espaces et une communauté

- L'OCJA peut offrir des espaces dans lesquels les care leavers* peuvent rencontrer d'autres care leavers* ou des jeunes, passer leur temps libre (p. ex. fêter un anniversaire) et réaliser des projets.

Favoriser les relations

- Les professionnels de l'AOS peuvent se mettre eux-mêmes à disposition des Care ver* en tant que personnes de contact et de référence.
- Par le biais de ses diverses offres, l'AJS favorise les relations des care leavers* avec des jeunes en dehors de la famille d'accueil ou de l'institution dans laquelle ils vivent.

Promouvoir la mise en réseau

- L'AJO peut se mettre en réseau avec les institutions et les services de placement familial de la région. Elle peut ainsi faire connaître son offre et inviter les care leavers*.
- L'AOS peut favoriser la mise en réseau de l'infrastructure sociale pour les jeunes adultes et contribuer à une meilleure coordination des offres et des services pour les jeunes adultes.

permettre l'accès au soutien et aux loisirs

- Les professionnels de l'AOS peuvent fournir des informations et des orientations sur les offres de soutien et les possibilités de loisirs et conseiller les care leavers* à ce sujet.
- Les professionnels de l'AOS peuvent accompagner care leavers* vers des offres de soutien ou les orienter vers des spécialistes (triage).

Développer les ressources

- Dans le cadre de ses possibilités, l'OCJA peut aider les care leavers* à trouver des ressources financières et matérielles (logement, argent pour les besoins vitaux, place de formation, etc.)
- L'OCJA peut aider les jeunes vivant en institution ou dans une famille d'accueil à trouver un emploi pour compléter leur argent de poche (par exemple, un emploi avec de l'argent de poche).

Avantages concrets

Pour les enfants / adolescents :

Les enfants et les jeunes qui vivent dans un foyer ou une famille d'accueil ainsi que les Care Leavers* innen...

- peuvent s'impliquer et contribuer à des projets et à la société.
- font l'expérience d'appartenir à une communauté dans laquelle ils sont respectés et appréciés.
- peuvent passer du temps avec d'autres enfants et adolescents, créer et entretenir des relations.
- peuvent se mettre en réseau avec d'care leavers*, échanger et se renforcer mutuellement.
- reçoivent, si nécessaire, des conseils et un soutien à bas seuil. Ils reçoivent des informations et, le cas échéant, un accompagnement vers d'autres offres.
- sont soutenus dans la poursuite de leurs objectifs et dans l'établissement ou le maintien d'une situation sociale stable (logement, finances, relations, éducation/travail).
- Les offres de l'AOS permettent aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes sans expérience de care de faire connaissance. De cette manière, les préjugés et la stigmatisation sont éliminés.

Pour la communauté / société :

- La durabilité des prestations d'aide aux enfants et aux jeunes est encouragée.
- Augmentation de l'équité des chances.
- Il s'agit d'éviter le passage de l'aide à la jeunesse à l'aide sociale.
- potentiels des care leavers* sont garantis et encouragés.
- Les care leavers* font l'expérience de la participation sociale et s'impliquent dans la société.

Bonne pratique

Projet CAREer et service de consultation kubo

Le projet "CAREer" de SOS Villages d'Enfants Suisse et de ses partenaires s'adresse aux care leavers* et aux jeunes adultes ayant besoin de soutien, âgés de 18 à 28 ans, et offre un soutien dans les domaines de la formation et de la profession ainsi que pour d'autres défis de la vie. En cas de besoin, des stages en entreprise sont possibles pour affiner les souhaits professionnels et pour établir les premiers réseaux. Il offre également un accompagnement pour le financement de projets de formation. Pour d'autres défis de la vie comme le logement, la santé ou des thèmes sociaux, le service de conseil kubo est à vos côtés. L'offre est peu coûteuse, flexible dans le temps, volontaire et gratuite.

Projet "CAREer" de SOS Villages d'Enfants et partenaires

15, rue Loosli

3027 Berne

031 979 60 68

career@sos-kinderdorf.ch

[SOS Villages d'Enfants](#)

[Suisse](#)

Réseau Careleaver région Berne

Le réseau Careleaver région Berne est en cours de création depuis 2022. Les care leavers* nouent des contacts avec care leavers* de la région de Berne qui intéressés par un échange régulier. Le réseau se met en réseau avec des services spécialisés qui souhaitent soutenir les careleavers*. D'autres projets et ateliers sont développés et mis en œuvre selon les besoins des careleaver*. Le réseau fait partie de l'association Careleaver Suisse.

Réseau Careleaver région Berne

041 562 78 13

regionbern@careleaver.chwww.careleaver.ch/

[regionbern](#)

Association Careleaver Suisse

L'association Careleaver Suisse est une auto-organisation avec une expertise d'expérience - de Care Leaver* pour les Care Leavers*. L'association s'engage auprès de la politique et de la société, dans l'intérêt des personnes concernées, pour défendre les intérêts des care leavers* ainsi que des enfants placés dans des institutions ou des familles d'accueil des générations actuelles et futures. L'association soutient les réseaux existants ou en cours de création dans toute la Suisse, propose des offres de rencontre et de conseil et assure un accès facile aux informations pour les care leavers*.

Careleaver

Suisse geschaeftsstelle@careleaver.ch

www.careleaver.ch

Centre de compétences Leaving Care

Le centre de compétences Leaving Care s'engage depuis 2019 en tant qu'organisation nationale spécialisée pour l'égalité des chances et des droits des care leavers* et fait partie de YOUVITA, l'association sectorielle des prestataires de services pour les enfants et les jeunes. Il est actif à différents niveaux tels que la politique, les organisations et les professionnels avec différentes activités (génération et transfert de connaissances ainsi que représentation d'intérêts et soutien). Le centre de compétence Leaving Care met à disposition de nombreuses informations sur son site Internet et organise régulièrement des manifestations sur cette thématique.

Centre de compétences Leaving Care

079 671 81 74

info@leaving-care.ch

www.leaving-care.ch

Répertoire des sources

Ahmed, S./Rein, A./Schaffner, D. (2020). Care Leaver explore Leaving Care - Résultats de projet et recommandations professionnelles. Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse FHNW. Document web. www.careleaver-info.ch/wp-content/uploads/2021/02/Careleaver_Forschungsbericht_FHNW.pdf

Freymond, C. (2016). Le départ des jeunes. In : Newsletter Démos. Informations démographiques. Office fédéral de la statistique. (2). S. 4-6.

Hofer, M-Th./Knecht Krüger, B./Marty, N. (2023). Bases légales pour les prestations de l'aide à l'enfance et à la jeunesse au-delà de la majorité - une orientation. Centre de compétence Leaving Care. Document web. <https://leaving-care.ch/orientierung-rechtliche-grundlagen>

Hofer, M-Th./Knecht Krüger, B./Marty, N. (2020). Argumentaire sur les soins de fin de vie. Centre de compétence Leaving Care. Document web. <https://leaving-care.ch/argumentarium-leaving-care>

Karl, U./Göbel, S./Herdle, A.-M./Lunz, M./Peters, U. (2018). Leaving Care" comme passage de statut institutionnalisé et constellation de transition. In : magazine social. 43e année (7-8). S. 6-13.

Köngeter, Stefan/Schröer, Wolfgang/Zeller, Maren (2012). Passage de statut "Leaving Care" : défis biographiques après l'éducation en institution. In : Discours sur la recherche sur l'enfance et la jeunesse. 7e année (3). S. 261-276.

Longo, M.E., M. Goyette, M. Dumollard, M. Ziani, et J. Picard (2024). Portrait des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse et leurs défis en emploi. Institut national de la recherche scientifique. Document web. https://chairejeunesse.ca/wp-content/uploads/2024/04/Rapport-EDJeP-Emploi_VFF-2024-04-12.

Peters, U./Zeller, M. (2020). Leaving Care et Agency - Accès à la recherche internationale, concepts et connaissances. Dans : Göbel, S./Karl, U./Lunz, M./Peters, U./Zeller, M. (éd.). Wege junger Menschen aus Heimen und Pflegefamilien : Agency in schwierigen Transitions. Weinheim : Beltz Juventa. S. 32- 50.



Kanton Bern
Canton de Berne

L'association voja est soutenue
financièrement par la Direction de la
santé, des affaires sociales et de
l'intégration du canton de Berne (GSI).

Verband offene
Kinder- und Jugendarbeit
Kanton Bern

voja

